

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 DÉCEMBRE 1886

## DÉMISSION DU MINISTÈRE

A LA CHAMBRE

C'était avant-hier le tour des sous-préfets à être mis sur la sellette. Un bon provincial égaré dans les tribunes publiques serait certainement sorti ahuri de la séance. Jamais on n'aurait pu supposer que les sous-préfets fussent aussi parfaitement inutiles.

Le feu a été ouvert par M. Colfavru, nouveau député de Seine-et-Oise, qui semble avoir une inimitié toute particulière contre eux.

Le ministre de l'intérieur, qui peut-être dans le fond partage la manière de voir des auteurs des divers amendements, se demande avec frayeur comment il lui serait possible de satisfaire à toutes les demandes de places qui lui sont adressées.

M. Sarrien est plus pratique que le député de Seine-et-Oise. Il se rend bien compte des difficultés que rencontrerait l'exercice de la candidature officielle. Mais M. Sarrien, ministre de l'intérieur, ne professe pas les mêmes opinions que M. Sarrien candidat aux dernières élections générales.

Comme ministre de l'intérieur, il n'est pas partisan de la suppression des sous-préfets, mais comme candidat dans Saône-et-Loire la thèse n'était plus la même. Seulement comme il était nécessaire de donner quelque apparence de satisfaction, M. Sarrien promet pour 1888 un projet de réforme sur la question de la suppression des sous-préfets.

Quant à M. Raoul Duval, il prend un malin plaisir à faire défiler devant la Chambre, qui trouve l'anecdote charmante et surtout instructive, les noms de tous ceux qui ont les années précédentes voté pour la suppression des sous-préfets.

Parmi les noms de ceux qui ont donné leur voix au principe de cette suppression, M. Raoul Duval rappelle qu'il y trouve ceux

de MM. Sarrien, René Goblet, Peytral et surtout celui du rapporteur général, M. Wilson.

L'énumération de ces votes successifs détermine un mouvement dans la Chambre, et le cabinet nous semble plus malade que les sous-préfets.

Pourtant le sort de ces fonctionnaires est sérieusement menacé. M. de Freycinet vient au secours de son ministre de l'intérieur, touché dans ses œuvres vives par l'exposé de M. Raoul Duval, des votes antérieurs de M. Sarrien.

Mais comme le président du conseil sent que le vent souffle contre les sous-préfets, il cherche à créer un antagonisme entre la droite et la gauche pour enlever un vote favorable. M. de Freycinet s'échauffe à froid pour amener les interruptions de l'opposition qui, fort habilement, garde le silence et laisse, au nom de la concentration, les républicains se prendre aux cheveux.

Le président du conseil regarde les sous-préfets comme indispensables au salut de la République.

M. Douville-Maillefeu devait naturellement intervenir dans cette discussion. Il met les pieds dans le plat. Il demande avec M. Jules Ferry des destructions nécessaires, qui ne sont que des fruits secs.

Par 262 voix contre 249, la Chambre, contrairement à l'avis du gouvernement, a voté la suppression des sous-préfectures.

43 voix contre le gouvernement. M. de Freycinet demande la remise de la discussion pour permettre au ministère de délibérer, ce qui lui est accordé comme fiche de consolation, et la séance est levée.

La conclusion de cette séance est que le gouvernement ne doit jamais demander à la Chambre de siéger un vendredi contre ses habitudes, s'il ne veut pas être battu par une majorité de 43 voix.

### LA CRISE

Hier, aussitôt après la séance, les ministres se sont rendus au quai d'Orsay.

Là ils ont remis à M. de Freycinet leur démission.

Le président du conseil s'est rendu à l'Élysée pour faire connaître au Président de la République les incidents parlementaires qui venaient de se produire.

M. Jules Grévy a immédiatement mandé auprès de lui les membres du cabinet. Ils se sont tous réunis à l'Élysée.

Le président du conseil était très animé et paraissait décidé à se retirer.

Quatre autres de ses collègues étaient dans le même état d'esprit.

MM. Demôle, Sarrien, Sadi-Carnot et Delle ne veulent plus, sous aucun prétexte, conserver leur portefeuille.

Le général Boulanger est non moins énergique.

Après une délibération qui a duré près d'une heure, M. Jules Grévy a accepté la démission du cabinet.

M. de Freycinet se présenterait aujourd'hui à l'ouverture de la Chambre avec une demande des douzièmes provisoires qui sera certainement votée.

Puis il donnerait lecture à la Chambre d'un décret de clôture de la session extraordinaire.

Son intention serait d'annoncer à la Chambre que pendant le mois de prorogation, le cabinet préparerait une série de projets de réformes dans le sens indiqué par les votes successifs du Parlement.

Les membres de l'extrême gauche sont très excités contre le cabinet qu'ils accusent de vouloir ajourner les réformes.

M. Clémenceau déclare qu'il n'a aucune inquiétude et que M. de Freycinet renâtrera de ses cendres.

### BULLETIN

Voilà quatre années que le gouvernement de la République poursuit au Tonkin une guerre désastreuse, dont on ne connaît pas la cause, dont on ne voit pas le but, dont les origines sont obscures et le résultat douteux.

Chaque année est marquée par des pertes sensibles d'hommes et d'argent que compense médiocrement l'avantage d'avoir ouvert un nouveau débouché au commerce du fonctionnarisme et procuré des positions bien rétribuées à un certain nombre de ministres en disponibilité.

Dix mille hommes sacrifiés, 500 millions dépensés, Rivière, de Villers, Courbet, Herbingier, morts.

Le sang et l'or de la France ont coulé à flots ; et qui donc a autorisé le gouvernement à lancer le pays dans cette aventure ?

L'opinion publique ? Non ! Un vote du Parlement ? Non ! L'entreprise a été engagée contre la volonté du pays, sans l'assentiment des députés.

Si l'on veut être renseigné à ce sujet, on n'a qu'à lire cet extrait d'un article publié dans le *Radical* par M. Sigismond Lacroix :

« Quelqu'un prétendra-t-il quelque part que la France, que la majorité de la population française ait jamais voulu la conquête du Tonkin, qu'elle ait jamais rêvé la constitution de ce fameux empire indo-chinois qui devra faire la richesse de nos arrière-petits-neveux ?

» Je n'ai jamais rencontré l'homme audacieux qui ait affirmé cela, et j'espère ne le rencontrer jamais. S'il est une chose évidente au monde, un fait non contesté, c'est celui-ci : la France n'a jamais voulu conquérir le Tonkin, et quand elle s'est trouvée engagée dans cette opération, ça a été en dehors de sa volonté, sans qu'elle ait été consultée.

» Voilà pour le pays. Mais la Chambre au moins, je parle de la dernière Chambre, de celle qui a voté l'expédition, la Chambre avait une opinion contraire et bien prononcée ?

» Eh ! bien, non. La Chambre dernière n'a jamais eu cette conviction. La Chambre dernière, dans sa majorité, n'a jamais cru que l'affaire du Tonkin fût une bonne affaire, ni que l'expédition fût indispensable. La Chambre dernière a voté, la mort dans

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER  
Par Adolphe BELOT

Première Partie  
LE CAISSIER

Les deux hommes, en costume de chasse et armés de fusils, s'approchèrent en écartant les chiens, et l'un d'eux fit cette réflexion tout haut :

— Est-ce que je me trompe ?... Il me semble connaître cette voix.

Causson fit une remarque semblable, car il s'écria :

— Ah ! mon Dieu ! est-ce possible ? quel bonheur ! Toi... Frédéric Bodard ?

— Oui. Et c'est toi, Causson ! Comment se fait-il... par quel hasard le trouves-tu ici ?

— Pas si haut !... Ah ! mon cher ami, si tu savais ?...

— Qu'es-tu donc ? Tu trembles. Tes vêtements sont mouillés ?...

— Oui. Je te dirai tout ; qui est avec toi ?

— Iriel, mon garde.

— Un homme dont tu es sûr, n'est-ce pas ?

— Oui, comme de moi-même. Ah ça, il y a donc un mystère ?

— Je te dirai cela à toi, tout à l'heure, en particulier.

— C'est juste, entrons d'abord.

Quelques minutes après, ils étaient tous deux dans une pièce séparée où flambait un grand feu.

Causson troqua ses habits mouillés contre du linge et des vêtements empruntés à Frédéric. Puis Iriel leur servit un plantureux souper auquel Frédéric fit honneur, mais auquel Causson put à peine toucher, bien qu'il n'eût, pour ainsi dire, rien mangé depuis trente heures.

Frédéric fut presque effrayé de l'état d'abattement et de prostration où il le voyait.

— Qu'est-ce qui t'amène, mon pauvre ami ? loi demanda-t-il en lui prenant la main. Moi qui te croyais à Paris, chez MM. Drevot... Non, tu as changé ?

— Hélas !

— Enfin, qu'est-ce que tu as ? Conte-moi cela, et si je puis t'être utile...

Causson, hésitant, tremblant, dut confesser son crime, sa fuite jusqu'au moment où Frédéric l'avait recueilli errant et misérable. Et ce n'était pas seulement la honte qui le faisait balbutier et frémir, c'était la crainte aussi ; il avait peur que Frédéric, dans un accès de mépris et d'indigna-

tion, ne le chassât de chez lui. Aussi termina-t-il en le suppliant, à mains jointes, de ne pas le livrer à la justice.

— Y songes-tu ? s'écria Frédéric ; pour qui me prends-tu donc ?

— C'est pourtant ton devoir, murmura Causson.

— J'en doute, et quand cela serait, j'y manquerais cette fois. Ah ! pauvre malheureux, quoi que tu aies fait, tu seras toujours mon ami.

Ils se pressèrent les mains avec effusion, les larmes aux yeux.

Cependant il fallait prendre un parti, assurer une retraite à Causson. Frédéric proposait de le garder et de le cacher chez lui : sa maison était isolée, ses gens étaient sûrs ; en cas de recherche, il se faisait fort de le dissimuler aux plus fins agents.

Causson paraissait indécis.

— A moins que tu ne préfères, dit Frédéric, te réfugier chez mon garde. Tu y serais aussi bien caché qu'ici et peut-être mieux. Iriel habite seul, avec sa mère, une maisonnette à trois quarts de lieue, au milieu des bois.

Causson donna la préférence à la maison du garde, décidé par cette considération, qu'en cas de surprise il ne compromettrait pas son ami.

Iriel accepta cette combinaison ; il se hâta d'atteler, et, dix minutes après, Causson, brisé de fatigue, était en voiture à côté de lui : Frédéric

devait les aller voir le lendemain matin.

Vers onze heures, après avoir traversé de grands bois dans des chemins coupés d'ornières, ils arrivèrent à une petite maison bâtie au milieu d'une clairière. Une vieille femme attendait sur le pas de la porte.

— C'est toi, Jacques ? demanda-t-elle.

— Oui, mère.

— Ah ! mon Dieu, que tu viens tard ! Tiens ! pourquoi as-tu la voiture de M. Frédéric ?

— Chut ! tais-toi, fit Iriel en descendant de voiture. J'amène quelqu'un, ajouta-t-il tout bas.

Il fut obligé de prendre Causson sur ses bras et de le porter dans la maison, où il le déposa, dans la première chambre, sur son lit. Le malheureux ouvrait de grands yeux égarés ; de longs frissons le secouaient ; il était en proie à une fièvre violente.

Iriel, aidé de sa mère, le déshabilla, le coucha ; puis il remonta dans la voiture qu'il ramena chez son maître ; après quoi il revint à son logis. Il lui fallut près de deux heures pour ce double trajet.

Quand il fut rentré, au milieu de la nuit, il trouva Causson plongé dans un délire affreux, il s'agitait, voulait se lever, jetait des cris d'effroi.

Iriel envoya coucher sa mère, après lui avoir dit ce qu'il savait au sujet de Causson, et lui avoir enjoint d'observer, comme il le ferait lui-même, les recommandations de Frédéric. Puis, il s'assit



l'âme, pour une entreprise engagée sans son assentiment. »

Ainsi donc, c'est de l'aveu des républicains eux-mêmes que MM. Ferry, Challe-mel-Lacour, Paul Bert, ont déclaré et poursuivi cette guerre, malgré le pays et malgré la Chambre. Sous un régime où le pays est censé le souverain, quiconque méconnaît sa volonté et viole ses droits, commet un acte d'usurpation et atteste ses prérogatives.

Dans cette question de paix ou de guerre notamment, les auteurs de la Constitution de 1875 ont par un article spécial spécifié que les représentants du pays avaient seuls le droit de déclarer la guerre.

Quelle devrait être la conclusion de l'article de M. Sigismond Lacroix. La mise en jugement de ceux qui au mépris de la Constitution ont engagé une guerre qui n'était ni voulue par le pays, ni votée par le Parlement.

Mais M. Sigismond Lacroix craindrait, en se montrant logique, de manquer aux habitudes d'incohérence de son parti.

Que devient le respect de la volonté populaire ? écrit-il. On n'ose se le demander.

La conclusion est prudente ; il n'en reste pas moins acquis que par des considérations ministérielles, par crainte de blâmer ou de condamner un chef quelconque de faction républicaine, le pays demeure livré aux caprices aventureux, aux expériences folles de gens sans responsabilité, coupables des actes les plus attentatoires à la sécurité et à l'honneur du pays.

## Chronique générale.

A l'occasion du budget de la guerre voté tambour battant, la Chambre a jugé bon de réserver les articles relatifs au couchage des troupes. La question des sommiers élastiques offre, en effet, certaines difficultés de nature délicate. Les membres de la droite n'ont point oublié, en cette rapide discussion, de prendre la défense de nos intérêts agricoles. M. de Biliais a demandé que dans les marchés de vivres, et en particulier des conserves alimentaires, une part plus grande soit réservée à la production nationale. M. le baron Reille a défendu la même cause en ce qui concerne les fourrages. Nos amis ne laissent échapper aucune occasion de soutenir les intérêts de notre agriculture nationale.

M. Millaud a annoncé, au dernier conseil des ministres, qu'il espérait pouvoir proposer des économies sur son budget des travaux publics. Économies de bouts de chandelle, dont on se récupérera, et au centuple, au moyen de gros crédits supplémentaires, au cours de l'exercice. Pour le gouvernement il s'agit d'équilibrer non pas le budget mais le projet de budget discuté en ce moment par la Chambre. Ce n'est pas la même chose.

au chevet du malade et le veilla jusqu'au matin. Tout en cherchant à réprimer ses mouvements désordonnés et violents, il réfléchissait à cette complication soudaine : ce n'était pas une simple indisposition ; c'était une grave maladie qui se déclarait. Dès lors, comment continuer à cacher le fugitif qui se déclarait lui-même par les cris que lui arrachait le délire ? Comment le soigner dans une maison où il y avait si peu de ressources ? Il fallait un médecin : à qui s'adresser ?... Il était fort perplexé, et toutes ces difficultés lui paraissaient insurmontables.

Comme le jour commençait à poindre, il entendit le pas d'un cheval. Il se leva, croyant que c'était son maître qui venait.

— Cela m'étonne, murmura-t-il, qu'il vienne à cheval.

Il regarda au coin de la fenêtre et aperçut le tricorne et les buffleteries d'un gendarme.

Il fit un mouvement de stupeur ; mais il eut bien vite pris son parti.

Il revint au lit, enveloppa le malade dans une couverture, l'enleva dans ses bras, et ainsi chargé, avec une agilité et une vigueur extraordinaires, il grimpa la raide échelle qui menait, par une trappe, au grenier.

Il avait à peine dépassé le bord de la trappe que trois coups secs et précipités résonnaient à la porte ; comme celle-ci tardait à s'ouvrir, une

## VENTE DE L'HÔTEL DES POSTES

Est-ce pour inaugurer ce régime d'économie que le gouvernement songerait à négocier le nouvel hôtel des Postes de Paris qui est à peine terminé ?

Nous lisons dans le *National* :

« On sait les difficultés que l'aménagement des divers services des postes et télégraphes rencontre au nouvel hôtel des Postes.

» Nous apprenons, officieusement, que des pourparlers sont engagés, pour la cession de cet hôtel, avec M<sup>me</sup> Boucicaut, propriétaire des grands magasins du Bon-Marché.

» Une succursale du Bon-Marché serait établie dans ce vaste immeuble.

» Si l'affaire se concluait, le nouvel architecte de l'hôtel des Postes, M. Moyaux, serait appelé à dresser, dans le plus bref délai, des devis pour la construction d'un autre hôtel des Postes que l'on élèverait sur les terrains qui vont être vacants par suite des expropriations nécessaires au dégagement et à la création de la Bourse du commerce. »

On est même en train de remettre à neuf les baraquements du Carrousel.

Depuis dix-huit mois il n'était fait aucune réparation dans ces baraquements.

M. Haïtce, qui vient d'être tué à Haininh, était âgé de vingt-sept ans ; élève diplômé de l'École des langues orientales, il a servi successivement comme interprète à Bangkok, Pékin, Canton et Shanghai. Pendant la courte période de commandement de M. Harmand au Tonkin, il fut attaché à la personne du commissaire général de la République en qualité de secrétaire particulier. Puis, après un court séjour en France, M. Haïtce alla continuer ses services en Chine.

Le regretté M. Scherzer, consul de France à Canton et membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, étant tombé très gravement malade à Dong-Dang, M. Haïtce fut désigné pour le remplacer et rejoignit la commission à la frontière de Chine au mois de janvier dernier. Il participa d'abord aux négociations et aux travaux à la frontière de Quang-Si, et, par son habileté, sa fermeté, sa connaissance approfondie du chinois, il rendit les plus grands services à la délégation française.

Lorsque la mauvaise saison obligea les commissaires chinois et français à suspendre les opérations, M. Haïtce descendit à Hanoi où il espérait prendre un repos bien mérité.

Mais, peu après, les commissaires impériaux chargés de la délimitation du Yunnan ayant fait savoir qu'ils étaient prêts à commencer les travaux de ce côté, la commission française remonta à Lao-Kai, malgré la mauvaise saison et les difficultés de la route.

La santé de M. Haïtce, comme celle de tous ses collègues, fut très éprouvée pendant cette rude campagne ; cependant, n'écoulant que son ardeur, le jeune interprète, dont les services étaient si hautement pri-

brusque poussée fit céder le loquet.

Un gendarme entra.

## XVII

On devine ce qui s'était passé sur la berge.

Les deux gendarmes avaient mis plus d'empressement et de bonne volonté que d'intelligence à faire reprendre connaissance à leur criminel et le ramener à la vie.

Après un quart d'heure de tentatives infructueuses, ils avaient fini par se persuader que tout ce qu'ils faisaient et pourraient faire encore serait avantageusement remplacé par la chaleur d'un bon feu. Ils résolurent donc de ne pas attendre davantage une résurrection fort improbable dans de pareilles conditions, et de se rendre immédiatement à la ferme.

L'un d'eux, remonté à cheval, reçut des mains de son compagnon le corps inerte de Moule ; et tous deux, emportant ce fardeau, suivirent au pas le chemin précédemment parcouru par Causson.

Arrivés à la ferme, ils s'informèrent de l'hôte qu'ils y avaient expédié, et, comme on n'en avait pas de nouvelles, ils supposèrent qu'il s'était égaré et s'apitoyèrent sur son sort. Puis ils songèrent à leur prisonnier ; il fallait enfin le tirer de sa léthargie.

Ils n'employèrent pas pour cela une thérapeutique bien compliquée.

sés par ses collègues, suivit la commission à Haininh. C'est là qu'il a été tué.

\*\*

On lit dans le *Temps* :

« C'est, d'après nos renseignements, sur un point contesté de la frontière qu'a eu lieu l'incident qui nous a été télégraphié hier et dont le gouvernement a reçu la confirmation.

» Depuis longtemps, des bandes nombruses y étaient réunies. Au mois de septembre, M. Paul Bert s'était alarmé de la présence de cette masse de Chinois en armes et avait avisé le gouvernement.

» Celui-ci prit des informations à Pékin ; le Tsong li-Yanem lui déclara qu'il n'y avait pas d'armée chinoise dans ces parages, que des bandes de pirates y étaient établies de temps immémorial et qu'il ne pouvait s'engager à les déloger.

» Point à noter : les commissaires impériaux chargés de délimiter la frontière ne se trouvaient pas à Haininh, bien que le rendez-vous fût fixé au 15 novembre.

» Ordre a été donné au contre-amiral Rieunier, commandant la division navale des mers de Chine, de se porter dans le golfe du Tonkin et de prendre la direction des opérations contre les pirates. »

\*\*

Le *Matin* publie une lettre de plusieurs employés du ministère des finances qui se plaignent qu'on les mette à la porte violemment. Ils font remarquer qu'on leur demande une somme de travail considérable pour les traitements qu'ils reçoivent.

Il est certain qu'il aurait mieux valu réduire le traitement de M. Grévy qui reçoit 300,000 francs pour voyager et qui ne voyage pas ; mais M. Wilson, président de la commission du budget, n'entend pas réduire son héritage.

\*\*

On sait que le nouvel élu du Nord, à qui l'accolade ministérielle a donné une notoriété aussi joyeuse que passagère, n'a pas voté les crédits !...

Le *Liseur* revient dans le *Figaro* sur cet amusant détail :

« Pris entre sa tendresse de fraîche date et les idées de son département qui sont antitonkinoises, M. Trystram s'est réfugié dans la prudente abstention.

» M. de Freycinet en est pour son baiser public. »

C'était d'ailleurs un double baiser de Judas !

\*\*

## LA « CROIX-ROUGE FRANÇAISE »

Par suite de l'expulsion des princes, M. le duc de Nemours a donné sa démission de président de la Société de secours aux blessés militaires ; le conseil de la Société a offert la présidence au maréchal de Mac-Mahon, vice-président honoraire. Déjà la Société compte la duchesse de Mogenla parmi les vice-présidentes les plus actives et les plus dévouées du comité des dames. Le comte A. de Ressaigier fut chargé d'être

l'interprète du bureau auprès du maréchal, qui a fini par céder aux flatteuses instances du bureau, et a répondu au comte de Ressaigier, son délégué, qu'il acceptait d'être porté comme candidat à la présidence. Le conseil, informé de cette adhésion, a nommé d'emblée et à l'unanimité président de la société le maréchal de Mac-Mahon.

Depuis sa fondation, la Croix-Rouge Française a été présidée tour à tour par M. le général de division duc de Fezensac ; par ses deux gendres, le général comte de Goyon et le comte de Flavigny, ancien pair de France, et enfin par M<sup>re</sup> le duc de Nemours.

Cette Société a ouvert, le 29 novembre, à Paris, un très intéressant Congrès auquel ont été convoqués tous ses délégués de province. Le but principal est d'organiser un nouveau service, dit d'ambulances de gares, combiné de manière à pouvoir être rapidement établi dans toutes les stations de chemins de fer. Les études préparatoires ont été faites avec soin, et on assure que le nouveau matériel pourra être prêt dans un délai assez rapproché.

Ce Congrès doit durer trois jours. Il sera présidé par le vice-président de la Société, M. le docteur Riant, en l'absence du maréchal de Mac-Mahon, retenu en ce moment hors de Paris par les arrangements du mariage prochain de sa fille. La présidence effective du maréchal commencera avec l'année 1887.

## Les finances de la R. F.

« Si l'on ajoute aux 4,800 millions empruntés au 31 décembre 1885, le déficit probable des années 1886 et 1887, et si, en même temps, on retranche la valeur du réseau des chemins de fer de l'État, on trouve qu'en dix ans, de 1878 à 1887, « l'écart entre les recettes et les dépenses » sera de 40 milliards. »

HENRI GERMAIN,  
Ex-député républicain.

« (LE BUDGET ACTUEL...) C'est un défi à l'avenir et le commencement des vraies difficultés. La réserve disparue, l'État aura brûlé sa dernière cartouche. »

Le *Temps*, journal républicain.

« Oui, c'est le gâchis, c'est la confusion, c'est le pataugeant... Une des causes du déficit actuel, c'est l'accroissement constant des fonctions et des fonctionnaires depuis sept ans. »

La *Lanterne*, journal républicain.

« Financièrement, politiquement, le gâchis dans lequel se débat la Chambre offre un pitoyable spectacle. Quant à l'équilibre du budget, on le trouvera toujours... sur le papier. »

Le *Radical*, journal républicain.

## ÉTRANGER

La question de la reprise des relations diplomatiques entre le Vatican et le gouvernement anglais est une de celles qui préoccupent le Pape Léon XIII. Depuis quelque temps, les journaux anglais en parlent avec des sentiments bien différents de ceux d'autrefois.

La cour de Saint-James a bien entretenu à Rome, pendant longtemps, un agent officieux, mais Sa Sainteté désirerait lui voir revêtir un caractère nettement officiel. Peut-être cette question si importante recevra-t-elle, plus tôt qu'on ne croit, une solution favorable.

Une dépêche de Rome dit que M<sup>re</sup> Straniero, secrétaire à la nunciature de Vienne, est désigné pour se rendre à Londres, où il servira d'intermédiaire entre le clergé catholique anglais et le Vatican. M<sup>re</sup> Straniero est un prélat fort distingué qui parla trois langues. C'est lui qui a été récemment en Amérique porter la barrette aux nouveaux cardinaux. Il se rend à Londres, à la prière du cardinal Manning, pour négocier avec le cabinet anglais. Certainement de grosses difficultés existent encore, mais on peut espérer que la diplomatie et les circonstances contribueront à les aplanir.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 décembre.

Le mouvement de la hausse commencé en liquidation s'accroît après le règlement des opérations du mois : 3 0/0, 85,90 ; 4 1/2 0/0, 110,50.

Chez le coiffeur :

— Comment monsieur désire-t-il que je lui taille les cheveux ?

— Sans me parler politique.

(A suivre.)



L'action du Crédit foncier, poussée par de nombreuses demandes, s'élève à 1450. Les obligations foncières et communales à lots sont l'objet d'achats très suivis. Les capitaux qui se portent sur ces valeurs font un choix judicieux. Ils s'assurent une plus-value importante, car toute cette catégorie de titres doit atteindre prochainement le pair en raison du nouveau taux de capitalisation accepté pour ces valeurs.

L'action de la Société générale reste bien tenue à 477.50. Les capitaux prévoyants achètent aux cours actuels en prévision de la plus-value que l'avenir leur réserve. Il est, en effet, indiscutable que l'action de la Société générale vaut au moins le pair de 500 fr., et qu'elle y arrivera promptement.

Le Panama se tient très ferme et demandé à 425. Le gouvernement colombien vient de reconnaître officiellement que les ouvrages exécutés représentent à présent plus de la moitié des travaux. Le programme de M. de Lesseps s'exécute, comme on le voit, à la lettre.

Le marché des actions de nos chemins de fer présente une grande animation. Les obligations sont très demandées.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Pour le renouvellement partiel de 1886.

Les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de Commerce de Saumur auront lieu demain dimanche 5 décembre, à la Mairie de chaque chef-lieu de canton.

Les électeurs sont vivement engagés à aller voter, afin de terminer ces élections au premier tour de scrutin.

Voici la liste des candidats :

Président : M. Eugène Lambert.

Juges : MM. Ernest Thoreau et Eugène Coulard.

Juges-suppléants : MM. Ernest Mignon et Louis Vinsonneau.

L'hiver a décidément fait son apparition. Le thermomètre est descendu ce matin à 4 degrés au-dessous de zéro.

### CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE.

Opérations effectuées dans le département de Maine-et-Loire pendant l'année 1885.

Premiers versements reçus de 2,281 déposants.....	638,969 fr. 94
Versements ultérieurs reçus de 7,776 déposants.....	731,735 »
Total.....	1,370,704 » 94
Remboursements et achats de rentes à 2,633 déposants.....	979,733 fr. 94
Excédent des versements sur les remboursements.....	390,971 » 03

La préfecture de Maine-et-Loire publie un avis engageant les municipalités à surveiller activement la vente des huiles et essences minérales afin de constater leur degré d'inflammabilité, qui offre souvent un danger pour la sécurité publique.

Nous avons reçu le premier numéro du Bulletin de l'Enseignement libre dans le diocèse d'Angers, paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Cette publication était nécessaire dans les circonstances présentes.

À l'occasion de l'exécution de la loi, on sera obligé d'étudier une foule de questions dont la solution peut présenter des difficultés, soit pour repousser les prétentions du gouvernement, soit pour discuter l'indemnité qui sera due. Un grand nombre de nos écoles communales ont été fondées à l'aide de dons ou de legs, sous la condition qu'elles seront dirigées par des Sœurs. Si l'école est laïcisée, les conditions de la libéralité n'étant pas remplies, une indemnité sera due aux héritiers du donateur. Dans cette circonstance, des difficultés surgiront, on devra interpréter des contrats, comparer les décisions diverses de la jurisprudence.

Le Bulletin de l'Enseignement libre résumera les solutions qui interviendront, les lois, les circulaires, afin de permettre à ses lecteurs de trouver les renseignements qui leur seront utiles.

La guerre à l'enseignement chrétien a déjà suscité dans beaucoup de localités des actes de générosité, de dévouement et de sacrifice. Nous serons fiers, dit le Bulletin, de les enregistrer, afin d'en conserver le souvenir. Nous dirons l'histoire des écoles libres déjà fondées, nous mentionnerons les noms des bienfaiteurs, les efforts des populations pour résister aux violences de l'arbitraire.

Ajoutons que le Bulletin de l'Enseignement libre ne coûte que la modique souscription de trois francs. Tous ceux qu'intéressent la liberté des écoles chrétiennes voudront soutenir cette œuvre nécessaire d'information et de défense.

Le numéro du Monde illustré arrivé ce matin à Saumur, et portant la date du 4 décembre 1886, est spécialement consacré au domaine de Chantilly, ce royal cadeau que le duc d'Aumale a fait à l'Institut de France.

### GRAND CIRQUE BAZOLA

Place du Chardonnet

Aujourd'hui samedi 4 décembre 1886, à 8 heures du soir, Grande Fête de gala, organisée à l'instar des représentations du samedi du Cirque d'Hiver de Paris. — Nombreux débuts, grandes attractions. Représentation sans précédent dans les annales du Cirque.

Demain dimanche, à 3 heures, Grande Fête de Jour, spécialement organisée pour les familles et les personnes des environs qui ne peuvent assister aux représentations du soir.

À 8 heures, brillante soirée. Le Cirque est chauffé.

À LA FOIRE. — Pavillon Mexicain. — La plus grande curiosité du monde: le Cheval de la Plata, avec huit pieds ferrés, pris au lasso dans les Pampas de l'Amérique du Sud. Visible tous les jours, quai de Limoges.

### LE CIRQUE BAZOLA ET LES SAUVETEURS ANGEVINS

Avant de quitter Angers pour se rendre à Saumur, le directeur, membre de la société des Sauveteurs angevins, a voulu donner une nouvelle preuve de son attachement à cette Société et de ses sentiments humanitaires en faisant à la dernière représentation, lundi soir, une quête dont le produit, 63 francs 55 centimes, est destiné au soulagement des vieillards, des veuves et des orphelins des Sauveteurs angevins.

UNE AGRESSION. — Le sieur Corvoisier, habitant Auvergne, revenait hier matin par le train d'une heure et demie, de la gare de Noyant.

Il a été arrêté par une femme qui lui a demandé la bourse ou la vie. Au même moment, un homme, complice sans doute, sortant du fossé, Corvoisier a donné son porte-monnaie contenant dix-sept francs environ. Une plainte a été déposée par lui.

### DÉCENTRALISATION ARTISTIQUE

La maison Bresseau, d'Angers, vient d'éditer une œuvre nouvelle de M. Laffage. C'est une bluette intitulée: *L'Enfant qui rêve*, une délicieuse mélodie qui prouve, une fois de plus, le talent souple et délicat du jeune compositeur angevin.

Ajoutons que les paroles, empreintes d'un remarquable sentiment poétique, sont dues à la plume alerte de notre confrère M. Alphonse Poirier.

Nous recommandons *L'Enfant qui rêve* à tous nos lecteurs mélomanes.

On lit dans les échos des théâtres du Soleil:

« Deux collaborateurs de la Revue littéraire de la Touraine viennent de terminer le livret d'un opéra-comique dont M. Schacoder fils a composé la musique. Titre: *Le Troisième larron*. »

LES « SPIRITES ». — La comédie de M. Henry Jagot, *les Spirites*, vient d'être jouée à Nantes avec succès.

Cette petite pièce sera prochainement jouée à Mans.

On en prépare une reprise à Angers.

### « JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SŒURS »

Représentée pour la première fois, aux Bouffes-Parisiens, le 20 mars 1886, l'opérette de MM. Paul Ferrier, Fabrice Carré et Victor Roger a eu le bonheur — particulièrement rare à notre époque — de tenir longtemps l'affiche au théâtre du passage Choiseul.

À la veille de voir représenter sur le théâtre de Saumur cette opérette nouvelle, nous croyons devoir donner, d'après la presse angevine, quelques appréciations sur

l'interprétation par la troupe de M. Neveu. Faisons toutefois remarquer que ces lignes ont été écrites après la première représentation à Angers de *Joséphine vendue par ses sœurs*, et que depuis elle a été donnée cinq fois sur la même scène avec le plus grand succès :

### LE JOURNAL DE MAINE-ET-LOIRE

L'interprétation de *Joséphine* nous a semblé, sinon parfaite, du moins beaucoup plus soignée que d'habitude.

M<sup>lle</sup> Guilbert (Joséphine), M. Nury (Montosol) et M. Guernoy (Putiphar) sont bien dans leurs rôles, mais peut-être un peu froids.

M. Vadius est assez drôle dans le personnage de Pharaon, mais la mère Jacob (M<sup>me</sup> Schils) charge vraiment trop pour une première représentation. Que sera-ce dans quinze jours !

Tous nos compliments, en revanche, à M<sup>lle</sup> Féal qui arrive à imiter de près Mily-Meyer dans le rôle de Benjamin.

Ajoutons, pour être complets, que les dix autres sœurs de Joséphine, costumées avec goût, ont conquis, du premier coup, les bonnes grâces du public.

### ANGERS-REVOIR

M. Nury tient fort convenablement le rôle de Montesol ; mais il lui manquera toujours cette force comique que demandent de pareilles œuvres. J'affirmerais qu'il préfère chanter d'Orbel, Valentin, Mossoul ou Asthon.

M. Vadius est plus à son aise dans le rôle d'Alfred Pacha, où il apporte une fantaisie assez réussie. M. Guernoy chante consciencieusement, comme toujours ; mais il réussit rarement à déridier le spectateur. Est-il donc si difficile de s'échauffer ? Pour me tirer des pleurs il faut que vous pleuriez, a dit l'illustré Despreaux. Mais, sapsisti, riez donc vous le premier, si vous voulez me mettre en gaieté.

M<sup>me</sup> Guilbert est une charmante Joséphine ; nous comprenons bien, en la voyant, les préférences de sa mère. Et cependant, il n'y a pas à dire, le succès de la soirée est pour Benjamin, M<sup>lle</sup> Féal. On n'est pas plus Gavroche ; c'est le type du gamin de Paris, fin, malicieux, sceptique, corrompu avant l'âge, capable de tout, même du bien par exception, mais faisant le mal avec délices. Un peu plus de voix et de justesse dans la voix, cela approcherait de la perfection. Mais qu'est-ce que la musique dans l'opérette ? un tel poisson n'a pas besoin d'une pareille sauce.

Je n'oublierai pas M<sup>me</sup> Schils, tout à fait à sa place dans le rôle de M<sup>me</sup> Jacob ; une véritable portière. Si on crée jamais un ordre du jour pour cette catégorie de fonctionnaires, je demande pour elle le grand cordon.

### LE PATRIOTE DE L'OUEST

*Joséphine vendue par ses sœurs* est fort bien montée, et ce n'est pas une mince besogne d'avoir organisé une première représentation aussi satisfaisante et pour laquelle, chose bien rare, les artistes savaient leurs rôles.

Dans celui de Benjamin, M<sup>lle</sup> Féal fait acclamer toutes sortes de gaminerie de gavroche en jupons. C'est à elle, sans contredit, qu'il faut attribuer la plus grande partie du succès de la pièce.

M<sup>lle</sup> Guilbert chante mieux que cela est nécessaire pour l'opéra-bouffe ; mais il lui manque de cette gaieté et de ce diable au corps qu'exige le genre.

M<sup>me</sup> Schils est une madame Jacob fort amusante ; M. Nury est un Montesol fort convenable, mais pourquoi dans les situations les plus comiques et les plus divertissantes garde-t-il cet air solennel qui n'est de mise que dans l'opéra ?

M. Vadius joue avec sûreté la ganache Pharaon-Pacha, et M. Guernoy est fort drôle dans le personnage de Putiphar Bey.

Tout cela, malgré quelques critiques qu'il faut faire, constitue un très bon ensemble et un spectacle divertissant qui ne peut manquer d'attirer toute la ville d'Angers.

Aujourd'hui cette pièce, excessivement bien sue, est de mieux en mieux jouée par tous les artistes.

CHATELLERAULT. — À l'occasion de la fête de sainte Barbe, une messe solennelle sera célébrée demain dimanche, à 11 heures et demie, dans l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Châtellerault.

L'Harmonie châtelleraudaise prêtera son concours à cette solennité.

NANTES. — La Mission japonaise a visité les Chantiers de la Loire, à Nantes, l'Établissement d'Indret et les usines de Couëron.

Elle est partie jeudi matin par le train de 9 heures pour Saint-Nazaire, où elle a visité les Ateliers de la Société des Chantiers de la Loire et de la Compagnie Transatlantique.

La Mission a quitté Saint-Nazaire hier matin pour se rendre à Lorient où se trouve l'amiral Duperré.

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la Morue d'Islande (pêche nouvelle), au prix de 0 fr. 55 le 1/2 kilog. par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 1 fr. le 1/2 kilog.

## Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

## LA FRANCE JUIVE

PAR ED. DRUMONT

Nouvelle édition illustrée

Grand format

Scènes, vues, portraits, cartes, plans, autographes

DESSINS DE NOS PREMIERS ARTISTES

Deux séries, de cinq livraisons chaque, par mois ; Une série par quinzaine.

Pour recevoir successivement les cinq premières séries, envoyer un mandat de 2 fr. 50 à :

HENRI GAUTIER, successeur

Librairie BLÉRIOT, 55, quai des Grands-Augustins, 55

On recevra immédiatement les deux premières livraisons, avec beau portrait d'Ed. DRUMONT, hors texte et autographe. La suite sera régulièrement envoyée par quinzaine.

## LEÇONS D'ANGLAIS par M. L. NEVEU, 6, rue du Prêche, Saumur.

### L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 4 fr. 50 LE 1/2 FLACON.  
Dépôt : MACHET, 1, rue d'Orléans.

## INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

### BOURSE DE PARIS

DU 3 DÉCEMBRE 1886.

Rente 3 0/0.....	83 80
Rente 3 0/0 amortissable.....	86 50
Rente 3 0/0 (nouvelle).....	83 60
Rente 4 1/2.....	103 90
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	110 »

### Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 6 décembre 1886,

IMMENSE SUCCÈS

## JOSÉPHINE

VENDUE PAR SES SŒURS

Opéra bouffe en 3 actes,  
paroles de MM. Paul Ferrier et Fabrice Carré,  
musique de Victor Roger.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 4 décembre,

HAYDÉE ou le Secret, opéra-comique en 3 actes.

Dimanche 5 décembre,

HAYDÉE, opéra-comique en 3 actes.

### Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 5 décembre,

La DAME de MONTMOREAU, drame en 5 actes et 10 tableaux.

### PLACE DU CHARDONNET

Grand

## CIRQUE BAZOLA

Composé de l'élite acrobatique des Deux-Mondes

Ecuyers, écuyères, gymnastes, chevaux en liberté

NOMBREUX CLOWS — PANTOMIMES

Excellent Orchestre — Buffet — Brillant éclairage.

Bureaux à 7 h. 1/2. — On commence à 8 h.

PRIX DES PLACES :

Stalles, Chaises réservées, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr. 25. — Troisièmes, 75 cent.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire  
à Neuillé.

## Vente Mobilière

Après décès.

Les dimanches 12 & 19 décembre  
1886, à midi précis,

M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, procédera à la requête de M<sup>me</sup> Marie-Louise Vallée, sans profession, veuve du sieur Charles-Auguste Ploquin, entrepreneur, demeurant à Neuillé, Agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de Auguste-Charles-Médard Ploquin, son fils mineur, issu de son union avec ledit feu sieur Ploquin, en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, du 25 novembre 1886, enregistré, à la vente aux enchères publiques de divers meubles mobiliers et objets mobiliers dépendant de la communauté PLOQUIN-VALLÉE et de la succession de M. PLOQUIN, en une maison située au bourg de la commune de Neuillé.

On vendra :

Pendules, lits complets, buffets, armoires, chaises, matériel d'auberge, tel que tables avec pieds en fonte, bancs, grande quantité de verres et fasses de toutes grandeurs, grandes et petites cuillères, liqueurs, grande quantité de bouteilles vides, linge, batterie de cuisine ;

Un matériel complet d'entrepreneur, tel que malaxeur, chariot, charrettes, tombereau, manège, treuils, crics, palans de différentes grandeurs, grande quantité de barres de fer pour échafaudages, câbles et cordages de toute espèce de grandeurs, pompe à époussetage avec tous ses accessoires, bois de travail et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,  
Par suite de saisie-exécution,  
Le mercredi 8 décembre 1886, à une heure du soir,

Et jours suivants s'il y a lieu,

Dans une maison située à Saumur, rue de la Maréchalerie, occupée par M. BLOUDEAU, cafetier.

Il sera vendu :

Armoire, commodes, bois de lits, tables, armoires à glace, comptoir en zinc, tables et chaises de café, canapé, fauteuils et chaises garnies, glaces, pendules, flambeaux, tapis, rideaux et tentures, sommiers, matelas, couettes, traversins, oreillers, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, couvertures ;

Vins, liqueurs, appareils à gaz, cuisinière en fonte, argenterie ruolz, verrerie, vaisselle, bouteilles vides et une grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. (790)

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## A VENDRE

À l'amiable ou par adjudication, en bloc ou en détail, au gré des amateurs,

Le dimanche 12 décembre 1886, à une heure,

Sur les lieux,

## UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Au Vau - Langlais, commune de Bagneux,

Contenant 7 hectares environ en vignes, exploitée par M. Baranger-Rochat, propriétaire,

Comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, servitudes, charnières, vide-bouteilles, 3 grands clos, pressoirs, vastes caves. — Belle vue.

La vente aura lieu chez M. BARANGER-ROCHAT, à la propriété.

S'adresser à MM. COULON et BARBIN, propriétaires à Saumur, ou à M<sup>e</sup> PINAULT. (767)

ON DEMANDE A ACHETER des lapins de garenne.

Adresser les offres au bureau du journal. (784)

# MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — 5 et 7, rue Saint-Laud — ANGERS

Seule Succursale dans MAINE-ET-LOIRE de la Belle Jardinière DE PARIS

Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants et sur mesure,  
Vêtements complets pour HOMMES à partir de 28 fr.

BONNETERIE—CHEMISES—CHAUSSURES—CHAPELLERIE—LINGERIE—LIVRÉES

## RAYON DE COMMANDE

Choix considérable de Tissus Haute Nouveauté pour nos Vêtements de Commande. — Complètes pour Hommes sur mesure, à partir de 60 francs.

Bonneterie, Chemiserie, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Lingerie, Uniforme de Collèges et Pensions, Rayon Ecclésiastique.

Au 26 Mars prochain, les MAGASINS DE LA BELLE JARDINIÈRE seront transférés place du Ralliement.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A SAUMUR

## AU PALAIS DES MARCHANDS

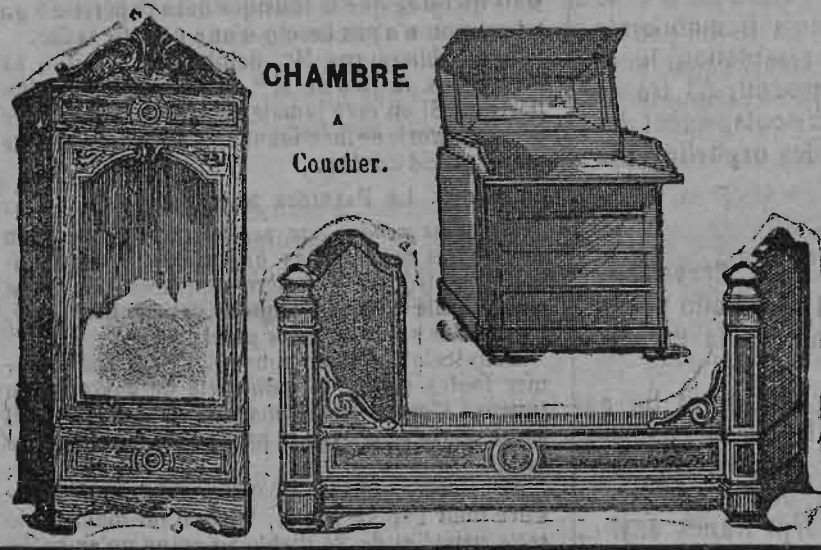
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

## AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures  
Literie — Sièges — Tentures  
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

## SUR MESURE :

Vêtements en CAOUTCHOUC

POUR HOMMES ET POUR DAMES

Tissus imperméables Anglais et Français

## AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

## RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

## INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat moult a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

## A VENDRE

1<sup>o</sup> 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles ;

2<sup>o</sup> TERRAINS PROPRES A BATIR ;

3<sup>o</sup> Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs ;

4<sup>o</sup> Propriétés de revenu et d'agrément.

S'adresser à M. GIBARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, 5.

## A LOUER PRÉSENTMENT

Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n<sup>o</sup> 15.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PEGRAU, qui l'habite. (757)

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS  
Léon A. Fresco  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant  
à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Coteaux à 70, 80 et 100 francs la Barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

## A GÉNER PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un premier rédacteur pour un journal conservateur monarchiste de province, dans sa cinquante-troisième année de publication, paraissant six fois par semaine.

Prière de transmettre les demandes à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales T. P.

## AVIS

ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTRAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, 18. (738)

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.  
S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Selmes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de I. PABOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.